

Séance du 27 octobre 1915.

Présidence de M. Paytrol.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Aimond, L. Cornot, Donner, Chautemps, Chastenet, Guillec, Lucien Hubert, Lant Mac, Lhopiteau, Millies-Lacroix, Maurice Faure, — Juannony, Peyronnet, Maurice Faure, Perchot, Crocillot.

M. le Président adresse, au nom de la commission, ses remerciements à M. Millies — le croit pour le rapport dont il lui a donné connaissance, à la dernière séance et rappelle que, comme il a fait remarquer M. Donner, à la dernière séance, il n'est guère possible que, malgré tout son zèle, il puisse continuer seul l'examen des marchés et qu'il conviendrait de constituer une sous-commission dont il serait le Président.

M. Donner parle dans le même sens et appuie la proposition de M. le Président.

M. Millies-Lacroix répond que, déjà chargé d'un rapport sur le budget de la guerre, il ne demanderait pas mieux que

D'avoir un collaborateur sans doute il  
 lui est très difficile d'avoir en même temps  
 la responsabilité du budget du ministère de  
 la guerre et l'étude des marchés, mais il  
 ne faudrait pas qu'il se manifestât dans  
 cette sous-commission, dont il ne pourrait pas,  
 du reste, être le Président, certaines divergences  
 de vues.

M. Donner, en présence de ces obser-  
 vations, déclare qu'il retire sa proposition.  
 Il se méfie de conserver à chacun sa  
 responsabilité.

Après un court échange d'observations  
 entre M. M. Leonnancy et Thopiteau, M. le  
 Président déclare que les choses restent  
 en l'état.

M. Petitjean donne lecture de l'avis  
 financier qu'il a rédigé sur le rapport de  
 M. Paul Strauss sur la proposition de loi  
 de M. Léon Bourgeois et plusieurs de ses  
 collègues tendant à instituer des dispensaires  
 d'hygiène sociale et de préservation anti-  
 tuberculeuse.

Cet avis est mis aux voix et adopté  
 à l'unanimité.

~~M. Petitjean donne lecture d'un  
 second avis sur l'avis de la commission  
 des finances~~

No. Cronillot donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant abrogation de l'art. 3 du Décret du 1<sup>er</sup> mars 1852 concernant la mise à la retraite des magistrats.

Après un court échange d'observations entre M. No. Guilleu, Jeanneney et le rapporteur, le rapport est adopté et M. Cronillot est autorisé à le déposer sur le bureau du Sénat lors de la prochaine séance.

No. le Président fait connaître qu'il a reçu de M. le Président du Conseil une lettre lui annonçant qu'il avait l'intention d'entretenir la commission de la question des Balkans au point de vue diplomatique, lettre qui est maintenant sans objet, le cabinet ayant donné sa démission. Cette audition se trouve donc renvoyée à une date ultérieure.

La séance est levée à 3 heures  $\frac{1}{4}$ .